

Commune de Malbosc – Conseil Municipal du vendredi 22 avril 2011

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Régis HUREZ, Paul KELLER, Jean-Emmanuel BEAURAIN.

Absents : Huguette MARZEAU, Catherine FISSEUX, Magali DUBOIS, Pierre CHAZERANS.

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Délibération 2011-005 : Budget principal M14 - Compte administratif 2010, du compte de gestion 2010 et de l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves LEMAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal M14 dressé par Michel PIALET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		94 800,99	114 443,60		114 443,60	94 800,99
Opérations de l'ex	187 411,25	207 942,35	138 997,68	190 431,85	326 408,93	398 374,20
TOTAUX	187 411,25	302 743,34	253441,28	190 431,85	440 852,53	493 175,10
Résultat de clôture		115 332,09	63009,43			52 322,66
			Restes à réaliser			38 717,00
			Besoin/excédent de financement Total			91 039,66
			Pour mémoire : Virement section Investissement,			36 237,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

24 292,97 au compte 1068 (recette d'investissement)

91 325,00 au compte 002 (excédent de fonctionnement).

Pour : 8

Contre : 0

Absentions : 0

Fiscalité Directe Locale : Taux des Taxes corrigés

Monsieur le Maire rappelle que le dernier conseil a décidé de ne pas modifier les taux des taxes. Conformément à l'article 1640C du CGI et pour tenir compte du transfert de fiscalité départementale et régionale les taux sont recalculés comme suit :

TH : 16,35% - TF (bâti) : 8,62% - TF (non bâti) : 97,71% - CFE : 23,68%

Soit un produit fiscal attendu de 64 678 €, assorti d'un prélèvement GIR de 20 473 €

Le conseil après en avoir délibéré valide les taux recalculés à l'unanimité

Délibération 2011-006 : Budget primitif M14 - Année 2011

Monsieur le Maire propose au conseil d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget principal présente les sections suivantes :

Section d'exploitation :

les recettes et les dépenses s'équilibrent à 306 344,00

Section d'investissement :

les recettes et les dépenses s'équilibrent à 306 498,00

Le conseil ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 8 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-007 : Compte de gestion M49 EAU - Année 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel PIALET délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 de l'eau

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-008 : Compte administratif M49 EAU - Année 2010.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves LEMAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal M14 dressé par Michel PIALET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 454,32		2806,74		21 261,06	
Opérations de l'ex	52 993,38	87 823,79	119 730,79	69 187,05	15 713,33	
TOTAUX	71 447,70	87 823,79	122 537,53	69 187,05	36 974,39	
Résultat de clôture		16 376,09	53 350,48		36 974,39	
Restes à réaliser dépenses						17 312,46
Restes à réaliser recettes						77 341,00
Besoin/excédent de financement Total						6 676,06

2. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 16 376,09 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

3. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4. Reconnaît la sincérité des restes à réalisés.

6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-009 : Budget primitif M49 EAU - Année 2011

Monsieur le Maire propose au conseil d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget annexe présente les sections suivantes :

Section d'exploitation :

les recettes et les dépenses s'équilibrent à 72 227,00

Section d'investissement :

les recettes et les dépenses s'équilibrent à 138 053,00

Le conseil ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 8 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fin des travaux 21 heures 30